AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque au sol, lieux-dits «Roux», «La Charbonnière» et « La Garoussade» - 82340 SAINT-LOUP, portant sur la demande de délivrance d'un permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 5 octobre 2026 à 08h00 au vendredi 6 novembre 2026 à 18h00, sur le territoire de la commune de Saint-Loup, relative à la demande de la SAS REDEN INVESTMENTS FRANCE portant sur le sujet sus-visé.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :
- au format papier et en version dématérialisée à la mairie de Saint-Loup, les lundi, mardi et jeudi, de 09h00 à 12h00 ; les mercredi et vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- via le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/7608/

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :
- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Loup,
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Loup, 17 rue de la Mairie – 82340 SAINT-LOUP,
- soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7608/

Le commissaire enquêteur, M. Joseph FINOTTO, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Saint-Loup : lundi 5 octobre 2026, de 09h00 à 12h00 ; mercredi 14 octobre 2026, de 15h00 à 18h00 ; mardi 27 octobre 2026, de 09h00 à 12h00 et vendredi 6 novembre 2026, de 15h00 à 18h00.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Pierre-Antoine BAR – pa.bar@reden.solar

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Loup et sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de délivrance du permis de construire de la centrale agrivoltaïque au sol projetée, par arrêté préfectoral.